

Sougeal infos

Bulletin municipal, Numéro 49 - Décembre 2020



Projet de réaménagement entre le cœur du bourg et les lotissements page 14



Lotissement La Chenevière page 15



De jolis projets à l'école page 19





SOMMAIRE

**Voeux 2021
page 24**

**Le mot du
Maire
page 3**

**La vie
associative
pages 20 à 23**

**Communiqués
de la Mairie
pages 4 à 6**

**La vie
communale
pages 13 à 19**

**Condensés
des décisions
en Conseil
Municipal
pages 7 à 9**

**Infos sociales
page 12**

**A propos
du marais
page 10 à 11**

Directeur de la publication:
Rémi Chapdelaine
Comité de rédaction :
La commission information
Mise en page : Eric Hamel
Tirage 350 exemplaires

Impression : Imprimerie Doloise

Photo prise par le Père Noël en décembre 2019

Bulletin municipal Sougeal N°49 Décembre 2020 / page 2



Le mot du Maire



À l'heure où nous imprimons ces pages la deuxième vague tant redoutée de la COVID 19 déferle sur le pays. Elle a engendré à nouveau des mesures contraignantes mais indispensables : déplacements limités et contrôlés, port du masque obligatoire dans l'espace public, couvre-feu.

Combien de temps encore ? Les plus pessimistes nous parlent de l'été prochain... !!!

À moins que ce ne soit les plus réalistes... ???

Nous ignorons encore trop de ce virus pour pouvoir l'appréhender efficacement. Une chose est certaine, il fait des ravages et, chacun à notre place il nous faut, TOUS, solidairement respecter les mesures sanitaires édictées et les gestes barrières préconisés, en attendant que ces vaccins dont il est beaucoup question ne soient homologués et largement diffusés. Nous avons le sentiment d'être moins vulnérables dans nos campagnes, c'est sans doute vrai, néanmoins, nous ne sommes pas sans aucun contact avec le monde extérieur, d'où la nécessité de rester vigilant. Cette chape de plomb qui pèse sur nos relations sociales, familiales même, ruine notre économie, aggrave la dette publique et risque très probablement d'affecter les réjouissances de cette fin d'année.

Il nous faut toutefois garder l'espoir de s'en sortir au plus vite et sans trop de séquelles et malgré tout, fêter Noël et la nouvelle année. Tout en se préservant les uns les autres, en un mot : vivre avec.

Encore une fois, la solidarité et l'esprit de responsabilité sont certainement les conditions sine qua non d'une véritable sortie de crise. **Dans ce contexte empreint de morosité le bulletin municipal arrive à point nommé.**

En effet la tenue de la cérémonie publique et traditionnelle des vœux est compromise mais, à travers la lecture de ce bulletin vous aurez à la fois la possibilité de vous informer des dernières décisions, des dernières réalisations et des projets envisagés dans un avenir proche par une nouvelle municipalité désormais bien en place.

La vie associative elle, est clairement pénalisée par les contraintes sanitaires et il est bien difficile aujourd'hui de se fier à quelque calendrier que ce soit ou faire des projections à court terme pour une reprise des activités.

Peut-être, la conjoncture et les circonstances

particulières vous laissent-elles penser que plus rien ne bouge non plus à l'échelon de votre commune. C'est totalement inexact et si certains projets ont l'air figés ils sont, tout au plus, ralentis ou retardés mais en aucun cas suspendus ni reportés. Au gré de ces colonnes vous en découvrirez les raisons précises et les explications.

Pour preuve, ces dernières semaines, suite à des auditions, la municipalité a recruté un cabinet d'études qui sera missionné pour travailler sur le réaménagement de la zone des parkings située entre l'Espace Solo Gallo et la place de l'Eglise.

L'étude concernera également la portion de la rue de la Forge comprise entre le Tikal et la mairie.

Vous découvrirez les multiples enjeux de ce projet dans les colonnes consacrées à "La Vie Communale". La population sera associée à la réflexion sur ce réaménagement destiné à faire évoluer notre cœur de bourg en tenant compte des nouvelles pratiques et des besoins divers.

Je voudrais maintenant vous assurer que la municipalité est à l'écoute de tous et, dans cette conjoncture particulièrement des personnes seules et isolées. Je souhaite également remercier tous les personnels et agents, sougealais ou non, qui oeuvrent sur la commune et en dehors, dans le domaine de l'aide à domicile, employés de l'ADMR ou indépendants ainsi que tous les soignants particulièrement sollicités et exposés par les temps qui courent.

En attendant des jours meilleurs, je vous souhaite une excellente lecture de ce bulletin dont nous croyons qu'il vous donnera satisfaction. La commission "Communication" et son président ont fait le maximum pour qu'il soit attrayant et je les en remercie.

À l'aube de 2021, au nom de la municipalité toute entière, je forme des vœux pour que la nouvelle année soit porteuse de renouveau et d'espérance. Notamment pour tous ceux qui souffrent d'une manière ou d'une autre. Et nous savons qu'ils sont nombreux.

Je vous souhaite à tous un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année, y compris dans ces conditions difficiles où il faudra encore prendre soin de soi et des autres.

Meilleurs vœux de santé surtout

et

bonne et heureuse année. Rémi Chapdelaine



Communiqués de la Mairie



Ouverture du secrétariat de Mairie

Ouverture du secrétariat de mairie

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Tel : 02.99.48.61.93

Numéro d'astreinte en cas d'urgence les week-ends et/ou jours fériés : 07.57.46.71.51

Mail : mairie-sougeal@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-sougeal.fr

Le recensement à 16 ans



Vous allez avoir 16 ans, ou vous avez 16 ans depuis peu ? Vous êtes concernés par le recensement !

Le recensement est une obligation légale.

Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Si vous résidez à l'étranger, vous devez vous rendre au consulat de France.

Il est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

En vous faisant recenser, vous serez automatiquement inscrit sur les listes électorales.

La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une attestation de recensement, à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.



La Journée Défense et Citoyenneté

Le contexte actuel lié à la crise sanitaire de la COVID 19 contraint la direction du service national et de la jeunesse à adapter le contenu et la forme des JDC. D'une durée de 3h30, le nouveau format, mis en œuvre depuis le 31 août 2020, permet de réaliser deux JDC par jour :

- le matin : 8h30 à 12h
- l'après-midi : 13h10 à 16h40

tout en répondant aux deux enjeux majeurs : sensibiliser et informer sur les missions et les métiers de la défense ; détecter et orienter les jeunes décrocheurs.

Chaque ordre de convocation JDC est accompagné d'un courrier précisant que :

- **En cas de fièvre ou autre symptôme s'apparentant à la COVID 19, ne pas se rendre à la JDC**
- **Il est obligatoire de venir avec un masque**
- **Il est impératif de se munir d'un stylo**

EXAMENS, CONCOURS, QU'EN EST-IL ?

Tout jeune français, âgé de moins de 25 ans, doit justifier de sa situation vis-à-vis du service national au moment de son inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (et non lors de la délivrance de son titre).

Les documents qui certifient la régularité de la situation d'un jeune sont :

- pour les moins de 18 ans : l'attestation de recensement délivrée par les mairies ;
- pour les plus de 18 ans (ou 17 ans pour une inscription au permis de conduire) et jusqu'à 25 ans : le certificat individuel de participation à la JDC, l'attestation

individuelle d'exemption médicale, ou l'attestation provisoire de convocation à la JDC. La création d'un compte personnel majdc.fr permet aux jeunes de dialoguer avec le centre du service national, de télécharger la convocation et d'obtenir des informations sur le lieu de réalisation de la JDC.

Ils peuvent également y télécharger l'attestation de participation nécessaire pour l'inscription aux examens tels que : le permis de conduire et le baccalauréat, etc.

Coordonnées du CSN de RENNES :

csn-rennes.sec.fct@intradef.gouv.fr

Tel : 09.70.84.51.51



Déchèterie Pleine-Fougères

Pendant la période hivernale, la déchèterie de Pleine-Fougères sera ouverte les lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Une carte d'accès est obligatoire pour ouvrir la barrière d'entrée. Les usagers doivent respecter les signalisations et consignes de circulation.

Les agents de la Communauté de Communes sont présents sur les sites pour vous accueillir, vous orienter vers les bonnes filières de tri.



Gestes barrières Covid 19

Les mouchoirs, gants, lingettes et masques à usage unique sont à déposer dans un sac plastique dédié et résistant, à fermer et à garder 24h.

Jetez-les ensuite dans votre sac poubelle, à mettre fermé dans les ordures ménagères.

JAMAIS DANS VOTRE BAC DE TRI !



Communiqués de la Mairie



Passeport et carte d'identité

Pour demander une carte d'identité et/ou un passeport, il faudra vous rendre dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement. Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile.

Voici les mairies les plus proches à contacter pour une prise de rendez-vous :

Dol de Bretagne : 02.99.48.00.17

Combourg : 02.99.73.00.18

Pontorson : 02.33.60.00.18

Maen Roch : 02.99.98.61.04

Le Ferré : 02.99.95.17.85

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise



d'impôts de l'Etat MaPrimeRénov' : mieux chez moi, mieux pour la planète

Améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie ? C'est possible depuis le 1er janvier 2020 ! L'Etat vous propose une nouvelle aide financière:

MaPrimeRénov', une aide juste qui s'adapte à vos revenus, une démarche simple et un bon geste pour la planète.

MaPrimeRénov', vous permet de réaliser des travaux de rénovation énergétique à moindre coût.

Du conseil personnalisé à l'obtention de l'aide, l'Etat vous accompagne.

Et à partir du 1er Octobre 2020 encore plus de bénéficiaires !

Une aide pour être mieux chez vous et pour un logement mieux pour la planète.

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'Etat pour la rénovation énergétique. Depuis le 1er janvier 2020, les propriétaires occupants modestes bénéficient de MaPrimeRénov'.

À compter du 1er janvier 2021, tous les autres propriétaires occupants,

propriétaires bailleurs et copropriétés pourront également en bénéficier.

L'ensemble des travaux qui feront l'objet d'un devis signé après le 1er octobre seront éligibles à **MaPrimeRénov'**.

Les propriétaires occupants et les copropriétaires pourront déposer leur demande d'aide dès le 1er janvier 2021, les propriétaires bailleurs pourront le faire dès le 1er juillet 2021.

Cette aide a pour but d'améliorer la qualité de service en accélérant et en simplifiant les démarches.

Désormais, un simple dossier en ligne vous permettra de bénéficier d'une aide versée rapidement après la fin des travaux sans attendre une réduction fiscale l'année suivante comme auparavant.

MaPrimeRénov' permet aussi de cibler davantage les travaux permettant le plus d'économies d'énergie.

Elle peut financer une grande variété de travaux d'isolation, de ventilation, de changement de mode de chauffage ou de rénovation globale.

Les travaux les plus performants sont mieux financés et le montant de la prime est progressif afin de soutenir plus fortement les ménages qui en ont le plus besoin. Pour avoir le droit à **MaPrimeRénov'**, il vous faut être propriétaire d'un logement construit depuis plus de 2 ans et faire réaliser les travaux par une entreprise Reconnues Garanties de l'Environnement (RGE).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site www.maprimerenov.gouv.fr

Commission Equipement – Urbanisme et Environnement

Erratum (suite oubli sur le Flash infos N° 5 de juillet 2020)

- Assainissement collectif
- Aménagement du bourg
- Permis de construire
- Cimetière

Titulaires:

DURET Amyra
LEUTELLIER Karine
HAMEL Eric
CRENN Yann-Claude
MICHEL Jean-Christophe
BRAULT Charlotte

Suppléante MACE Hélène

SALLE POLYVALENTE		Tarifs location salle et vaisselle			
NATURE DE LA PRESTATION	Petite salle		Grande salle		
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	
Une journée	130 €	170 €	250 €	330 €	
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	200 €	260 €	350 €	450 €	
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €		
Caution de garantie	600 €		600 €		
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	30 €		30 €		
Vaisselle	0,40 €				
Le remplacement de la vaisselle manquante ou cassée est à la charge de l'utilisateur					



Communiqués de la Mairie



Le recensement agricole 2020

Le 1er octobre, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé le recensement agricole 2020. Cette opération, européenne et obligatoire, a lieu tous les 10 ans et constitue une source d'informations indispensable.

Elle permet notamment de :

- mieux connaître et analyser l'agriculture française
- éclairer les politiques publiques
- actualiser les données agricoles et les rendre accessibles à tous
- préciser les besoins en matière de maillage vétérinaire
- comprendre les besoins du secteur en matière de formation et de main-d'œuvre.

Le recensement durera jusqu'au 30 avril 2021. France entière, il concerne 450 000 agriculteurs. En Bretagne, 22 800 agriculteurs devront remplir un questionnaire sur internet. Ils recevront un courrier les y invitant avec un identifiant et un mot de passe. 7 500 exploitants recevront la visite d'un enquêteur assermenté et soumis au secret professionnel pour répondre à un questionnaire plus détaillé.

En région, les services régionaux de l'information statistique et économique des Draaf pilotent cette opération. Une équipe de 9 personnes au pôle enquêtes et conjoncture du Srise Bretagne accompagnera 75 enquêteurs sur le terrain tout au long de la collecte.

Les données individuelles restent strictement confidentielles. Elles seront diffusées agrégées dans un unique objectif statistique. En aucun cas les données individuelles ne seront utilisées pour des fins commerciales. Les résultats



La Mission Locale du Pays de Saint-Malo accompagne les jeunes de votre territoire

Au service de qui ?

Les jeunes de 16 et 25 ans (inclus) et sortis du système scolaire. Quel que soit le niveau scolaire, diplômé ou non.

- Pour quoi ? Préparer son avenir professionnel, un projet de formation, d'emploi, d'apprentissage... :
- Quels métiers recrutent ? Où trouver des offres ?
- Besoin de formation ? Comment préparer un entretien d'embauche ?

La vie quotidienne :

- Comment passer son permis ?
- Trouver un scooter ?...
- A qui s'adresser pour trouver un logement ?
- se soigner ?

Partir à l'étranger en mission ; pourquoi pas ?

Comment financer et être aidé financièrement dans ses projets ?

- La Mission Locale est là pour : Des conseils et un accompagnement personnalisé par un conseiller.
- La Garantie Jeunes : un accompagnement renforcé avec des temps en collectif et une allocation mensuelle (497 € sous condition).
- Un espace coopératif pour refaire son CV, consulter des offres.
- Des rencontres avec des employeurs : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parrainages ...
- Des stages et négociations d'emploi avec suivi en emploi.

Nous rencontrer :

- A Saint-Malo, 35 avenue des comptoirs (quartier Madeleine) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h à 12h et 13h30 à 18h (fermé le vendredi matin) mais aussi à l'espace Bougainville et au Pôle-jeunesse.
- Sur un point de permanence peut être plus proche de chez vous : Dinard, Cancale, Dol-de-Bretagne,
- Pleine-Fougères, Combourg, Tinténiac, Pleurtuit, Roz sur Couesnon.
- Des infos, prendre RDV : 02.99.82.86.00 ou 24/24 sur notre site www.mlstmalo.bzh





Condensés des décisions en Conseil Municipal

Conseil Municipal du 19 décembre 2019

École publique de PONTORSON

La participation de la commune de SOUGEAL aux frais de fonctionnement de l'école publique de Pontorson pour l'année 2018/2019 s'élève à 554 €, soit un enfant en cours élémentaire.

Réhabilitation d'une boulangerie et de son logement

Considérant que des travaux supplémentaires sur les lots « Couverture », « Électricité » et « Plomberie » ont engendré une plus-value au marché initial, le maire informe le conseil que ces derniers doivent être actés comme avenants ainsi qu'ils suivent :

Lot couverture : la SARL Despreaux Aline propose un devis de 693,55 € HT,

Lot électricité : la SARL HAMEL propose un devis de 2 934,57 € HT,

Lot plomberie : la SARL HAMEL propose un devis de 850,85 € HT.

Le Conseil adopte à l'unanimité les modalités des avenants.

Mise en accessibilité des WC publics : installation de 3 éclairages indépendants par panneaux solaires et détecteur de présence

Considérant que lors du chantier, il a été constaté que le nouvel aménagement du site ne permettait pas une alimentation électrique raccordée sur l'éclairage public comme précédemment, il y a lieu d'installer 3 éclairages indépendants par panneaux solaires et détecteur de présence, solution jugée la plus intéressante et la moins onéreuse au vu de l'avancée des travaux.

L'entreprise EPCH CHERBONNEL Hervé propose un devis de 1 242,58 € TTC pour cette prestation qui est accepté.

Acquisition d'un vidéoprojecteur et écran motorisé

Considérant l'état d'obsolescence du vidéoprojecteur de la mairie, le conseil a acté le principe d'acquérir un système de vidéo projection et un écran motorisé et retient le devis de l'entreprise SIDETECH pour un montant de 2 114,69 € TTC.

Conseil Municipal du 5 mars 2020

Commune :		ectifs 2019
Section de fonctionnement	294 706,20 €	
Section d'investissement	187 048,89 €	
Assainissement :		
Section de fonctionnement	21 282,42 €	
Section d'investissement	-6 818,88 €	
Boulangerie :		
Section de fonctionnement	663,14 €	
Section d'investissement	22 205,47 €	
Lotissement :		
Section de fonctionnement	70 862,69 €	
Section d'investissement	110 792,66 €	

Approbation du compte de gestion, dressé par M. LE MAGOUROU, Trésorier

Le conseil déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mise en accessibilité des WC publics

Dans le cadre de la mise en accessibilité des WC publics, place de l'église, le devis de l'entreprise LELOUP, ne comprenait pas la fourniture et la pose de grilles extérieures réglables en PVC, éléments indispensables pour le bon fonctionnement de la ventilation. L'entreprise LELOUP Maçonnerie propose un devis de 260 € HT qui est accepté.

Ecole publique d'ANTRAIN

La participation de la commune de SOUGEAL aux frais de fonctionnement de l'école publique d'Antrain pour l'année 2018/2019 s'élève à 2 563,34 €, pour 2 enfants en cours élémentaire (2 x 404,40 € = 808,80 €) et un enfant en maternelle (1 754,54 €).

Ecole publique de PLEINE FOUGERES

La participation de la commune de SOUGEAL aux frais de fonctionnement de l'école publique de Pleine-Fougères pour l'année 2017 s'élève à 4 736,61 € pour 9 élèves (9 x 526,29 €).

Lotissement Martinville IV

Pour information, le montant de la viabilisation s'élève à 131 215,53 € HT (travaux, études, bornage, publicité...) pour une superficie à commercialiser de 4 335 m² (7 lots) ce qui correspond à un prix de revient de 30,27 € HT.

Afin que le prix soit suffisamment attractif pour attirer le plus rapidement possible un maximum de nouveaux habitants, le Conseil décide de reconduire le tarif antérieurement appliqué et donc de vendre les lots au prix de 25 € TTC le m².

Règlement intérieur Médiathèques / Bibliothèques

Suite au travail de la commission « Lecture Publique » de la Communauté de Communes sur un projet de règlement intérieur des médiathèques/ bibliothèques du réseau « Lire en B@ie », concernant les bâtiments communaux accueillant ces services publics mais également les collections documentaires intercommunales, le conseil approuve le règlement intérieur.

Modification de l'orthographe du nom de la Commune

Après recherche dans les archives de la commune, le Conseil municipal, par délibération du 19 décembre 1920, s'appuyant sur un courrier du préfet en date du 17 novembre 1920, « décide que désormais SOUGÉAL s'écrira SOUGEAL ». Cet accent, supprimé en 1920, a été réintroduit dans les années 1970, pour des raisons de prononciation.

Or, au fil des années et bien que l'accent figure sur les panneaux de signalisation et quelques documents administratifs, il n'est plus du tout utilisé dans le langage courant. Souhaitant faire revivre l'ancienne orthographe et officialiser le nom d'usage de la commune, le conseil demande au préfet la suppression de cet accent pour revenir à l'orthographe SOUGEAL.

Conseil Municipal du 4 juin 2020

Indemnités de fonction des adjoints

Il est décidé de fixer le montant de l'indemnité des adjoints au taux de 8,75 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, soit 340,32 € brut.



Condensés des décisions en Conseil Municipal

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal à hauteur de 2 000 € maximum par sinistre.
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

Délégations de fonctions aux adjoints

Voir le Flash Infos n°5 de juillet 2020.

Constitution des commissions communales

Voir le Flash Infos n°5 de juillet 2020.

Désignation des délégués aux Syndicats Intercommunaux

Voir le Flash Infos n°5 de juillet 2020.

Rue du Menhir - Agrandissement de l'entrée privée menant au logement des boulangers (accès par l'Est)

Dans le cadre d'un projet d'échange de terrains avec Mme GRANDJEAN, elle devra pour rejoindre sa nouvelle parcelle emprunter le passage actuellement en usage exclusif des boulangers.

Considérant la hausse de fréquentation de ce passage et la nécessité d'améliorer la visibilité pour les véhicules sortant sur la RD 89, il est proposé d'acquérir la parcelle nouvellement cadastrée D n°456 permettant l'agrandissement de cette entrée privée.

Le conseil accepte l'acquisition de cette parcelle appartenant à l'Indivision CHAPDELAINÉ pour un montant de 49.72 €, hors frais de notaire.

Ouverture du pacage au marais - saison 2020

Considérant l'état du marais et l'avis de la commission des Biens communaux non bâtis réunie en date du 7 avril 2020, le Conseil prend acte de la date d'ouverture du marais fixée au lundi 23 avril 2020.

Appel à projet « Label écoles numériques 2020 »

Karine Leutellier, adjointe en charge des affaires scolaires, fait part au conseil du lancement d'un

appel à projet "label écoles numériques" lancé par l'état.

Cet appel à projet est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales. Il se construit ainsi : prise en charge à hauteur de 50% par l'État plafonné à 14 000 € TTC investis, soit un maximum de 7 000 € TTC de subvention d'État. Karine LEUTELLIER propose au conseil de déposer un dossier de candidature en partenariat avec l'école de SOUGEAL, et d'acter le principe de prendre en charge les 50% restant en cas de recevabilité de la candidature.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,39 (taux gelé)
- Foncier Bâti : 15,35
- Foncier Non Bâti : 38,02

Le produit obtenu s'élève à 150 485 €, auquel s'ajoutent les compensations de l'Etat concernant les différentes exonérations sur le foncier et la taxe d'habitation d'un montant de 17 482 € ce qui porte le total de ces taxes à 167 967 €.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

• Budget commune

Le budget de la commune dégage un excédent de fonctionnement global de 294 706,20 € et un excédent d'investissement de 111 448,23 €.

Vote du budget primitif 2020 de la commune

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 663 757,97 € en section de fonctionnement et 511 647,41 € en section d'investissement.

Vote du budget primitif 2020 pour la boulangerie

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 4 763,14 € en section d'exploitation et 27 605,47 € en section d'investissement.

Vote du budget primitif 2020 pour l'assainissement

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 33 302,42 € en section d'exploitation et 21 168,00 € en section d'investissement.

Vote du budget primitif 2020 pour le lotissement

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 210 070,03 € en fonctionnement et 250 862,69 € en section d'investissement.

Pâturage au marais - Saison 2020

Le conseil décide de maintenir les tarifs en vigueur la saison précédente (à voir en Mairie).

Chasse au marais - saison 2020/2021

Ouverture, tarifs et règlement

La date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau est habituellement fixée au 1er jour de la 3ème décennie d'août, soit le 21 août. Le Conseil après en avoir délibéré a pris la décision de reconduire le règlement



Condensés des décisions en Conseil Municipal

de 2019/2020 et d'y ajouter la mention suivante :
« Interdiction de tirer les ragondins et rats musqués sur la nappe d'eau. »

Cantine scolaire municipale - Maintien des tarifs pour l'année scolaire 2020/2021

Malgré l'augmentation de 2.50 % appliquée par Convivio, le Conseil décide de maintenir les tarifs de repas facturés aux parents à 2,50 € pour les maternelles, 2,90 € pour les primaires et 3,50 € pour les adultes.

Il est précisé que les prix pourront être revus en cours d'année si Convivio venait à les augmenter.

Garderie scolaire - Maintien des tarifs pour l'année scolaire 2020/2021

Le Conseil maintient le tarif horaire comme suit pour l'année scolaire 2020/2021 : 1,20 € de l'heure soit 0,30 € par tranche de 15 minutes entamée.

Modification du règlement de la cantine à compter de la rentrée 2020-2021

Un règlement de la cantine a été validé par délibération en date du 19 février 2013. Après plusieurs années de pratique, il apparaît nécessaire d'apporter quelques ajustements au dit règlement afin d'améliorer l'information aux familles sur le fonctionnement et sur les règles applicables au sein de ce service.

Sont précisées les considérations suivantes :

- Les modalités d'inscriptions à l'année
- Les modalités d'inscriptions occasionnelles
- Les modalités d'annulation des repas : rappel du délai minimum
- L'émission des factures réalisée à terme échu, sur la base des retours de pointages
- L'évolution des modalités de paiement

Le Conseil approuve le règlement modifié dès la rentrée scolaire 2020-2021.

Participations communales à l'école privée de Sougeal - Année 2020

Le Conseil accorde une subvention de 1 500 €, pour participation aux divers frais prévus dans la convention et précise que ce montant pourra être revu en fonction des factures justificatives. De plus il fixe à 61 € par enfant de SOUGEAL, la participation au paiement des fournitures scolaires individuelles.

Conseil Municipal du 10 septembre 2020

Etude concernant l'aménagement du centre bourg - Lancement d'une étude de faisabilité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'un des plus grands projets de ce nouveau mandat concerne l'amélioration du cadre de vie et du caractère attrayant du bourg tout en sécurisant les déplacements de toutes sortes. Ce projet a pour objectifs généraux d'aménager, de sécuriser l'accès et de valoriser l'image du « cœur de bourg ».

Il précise qu'il est nécessaire de poser un questionnement préalable pour comprendre et mettre en place les actions spécifiques pour agir efficacement.

Considérant la complexité de la pose de ce diagnostic local, il est proposé au conseil de se prononcer sur le principe d'une passation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser la phase d'étude comme première étape.

Le Conseil Municipal décide de procéder à une étude de projet, relative à l'aménagement du centre-bourg, dans le cadre d'un contrat d'objectif.

Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (A/B/C)

Il est décidé de créer un emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité (**Maïwenn**, agent du CLAS).

Programme voirie 2020

Jean-François RABOT, adjoint délégué à la voirie communale, donne connaissance des devis reçus en vue du programme de voirie 2020.

Parmi ces offres, le Conseil valide la mieux-disante. ENTRAM de Val-Couesnon se voit ainsi confier les travaux pour un montant de 25 000 € HT.

Lotissement : panneau d'affichage - Choix du prestataire

Amyra DURET, adjointe en charge des lotissements, propose au conseil l'acquisition de 3 panneaux d'affichage de 2*2 m en vue de la commercialisation des lots du futur lotissement communal.

Le Conseil accepte le devis présenté par l'imprimerie Doloise pour un montant de 360 € HT par panneau, offre jugée la mieux disante et acte le principe d'une pose par les agents municipaux.

De plus, il est proposé au conseil de se prononcer sur le nom du lotissement. Le Maire soumet à la discussion le nom « Lotissement de la Chenevière », proposition adoptée à l'unanimité.

CDG 35 : mission facultative - Médecine préventive

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs. L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

Le conseil décide de signer la convention-cadre proposée par le CDG 35, notamment celle de la Médecine préventive.

Ecole publique de VAL COUESNON - Participation frais de fonctionnement

La participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Val COUESNON pour l'année scolaire 2019/2020 s'élève à 2 384,87 € (2 en cours élémentaires x 439,71 € et un maternel x 1 505,45 €)

Pour information, les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables à la Mairie et sur le site internet : <https://www.mairie-sougeal.fr>

A propos du Marais



La diversification des habitats

Le marais de Sougeal a la particularité d'être entretenu grâce au pâturage des troupeaux de bovins, équidés et oies de quelques exploitants de la commune.

Ce pâturage permet d'entretenir les prairies en garantissant le maintien d'un milieu ouvert favorable au brochet et aux oiseaux d'eau venant sur le site lorsqu'il est ennoyé, pour s'alimenter en hiver et se reposer lors des migrations.

Toutefois, le pâturage influence également les groupements végétaux peu diversifiés en certains endroits. Notamment, le piétinement des rives par le bétail, même s'il est favorable au développement du Flûteau nageant, limite et banalise le développement de la végétation rivulaire permettant d'accueillir certains micromammifères, comme le Campagnol amphibie. Cette espèce, présente dans la basse vallée du Couesnon, est protégée au niveau nationale.

Aussi, en mettant en défend de pâturage certains secteurs du marais, il est permis à d'autres groupements de végétaux d'apparaître. Ceci peut être bénéfique au Campagnol amphibie, mais aussi à l'avifaune nicheuse en offrant des sites potentiels de ponte et de refuge vis-à-vis des prédateurs, ainsi qu'à de nombreux invertébrés parmi lesquels les odonates (libellules) et les orthoptères (criquets et sauterelles).

Face à ce constat, il a été envisagé de poser un système de clôtures. Cette mise en défend de pâturage de certaines berges de canaux présents sur le marais, permettra lors de prochains suivis sur les micromammifères de cibler plus spécifiquement la présence du Campagnol amphibie.

Ce travail répond ainsi aux préconisations du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). Celui-ci avait soutenu la démarche de la Communauté de Communes d'obtenir auprès de la



← Accouplement de *Sympetrum sanguineum* dans une roselière

← Cricquet ensanglanté dans un exclos expérimental →



Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Couesnon, une dérogation à l'interdiction de l'abreuvement direct des animaux dans les cours d'eau du marais (hors Couesnon). Les motivations de cette demande étaient de ne pas impacter l'organisation du pâturage en clôturant systématiquement les canaux et de maintenir un certain niveau de piétinement favorable au Flûteau nageant. En contrepartie, le CSRPN a demandé à ce que le pâturage fasse l'objet d'un cahier des charges de manière à ce qu'il ne soit pas incompatible avec la protection du Campagnol amphibie.

La pose d'une clôture, en veillant à alterner les rives ou les tronçons pâturés ou protégés, doit ainsi permettre une gestion favorable aux deux espèces. C'est dans ce contexte que l'ancien « Grand rué » a été clôturé en 2019 et que certaines berges de canaux ont été mises en défend de pâturage en 2020.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que le maintien de l'activité pastorale reste une priorité pour préserver le caractère prairial ouvert du marais. Ces mises en défend sont ainsi de faibles superficies et réalisées à titre expérimental dans un premier temps. Pour aller dans le sens de cette diversification des habitats, le gestionnaire du marais entretient également une petite roselière en bordure de la réserve afin de lutter contre sa fermeture par les saules. Cette roselière donne des résultats très intéressants en termes d'accueil de passereaux nicheurs avec la présence régulière de la Fauvette à tête noire, de l'hypolaïs polyglotte, des rousserolles effarvate et verderolle, du Bruant des roseaux, de la Bouscarle de cetti et du Phragmite des joncs.

Jean-Pierre Héry / photos A. Bellanger

Entretien des canaux du marais

Les niveaux d'eau dans le marais de Sougeal sont gérés d'une manière artificielle.

Les ouvrages de vannage permettent le maintien de niveaux favorables à la fraie du brochet et à l'accueil des oiseaux d'eau. Les canaux parcourant le marais permettent une bonne circulation de l'eau lors de l'alimentation en eau et de la vidange. Il est donc primordial d'entretenir ces canaux en les curant pour éviter leur comblement.

Les canaux du marais représentent toutefois un habitat favorable pour certaines espèces floristiques dont le Flûteau nageant (*Luronium natans*). Le curage est donc nécessaire pour éviter le comblement de ce milieu et la colonisation par d'autres végétations qui pourrait à terme entraîner la disparition des plantes aquatiques ciblées, ainsi qu'une perte de la fonctionnalité des fossés. Néanmoins, l'entretien doit être adapté et mené selon une gestion différenciée afin de favoriser le maintien des espèces patrimoniales des canaux.

Le programme d'entretien de ces canaux est régulier (rotation sur 5 à 6 ans). L'entretien se fait à l'aide d'une pelle mécanique qui intervient généralement en fin d'été, lorsque les fossés sont pratiquement à sec.



A propos du Marais



Entretien des canaux du marais (suite)

Cet entretien peut influencer directement la présence et le développement d'espèces patrimoniales au sein des fossés. Aussi, un suivi préalable sur les espèces patrimoniales des fossés permet de repérer et matérialiser les stations les plus remarquables afin que la pelle mécanique puisse les contourner lors de l'intervention. Les espèces identifiées peuvent ainsi recoloniser le milieu à partir des stations préservées.

Dans le cadre de la définition de l'opération de gestion lié au curage, il a été établi un programme d'intervention pluriannuel sur 4 ans. En ne curant pas l'ensemble des canaux d'un même secteur la même année, on conserve l'ensemble des espèces présentes.

Les fossés ou ruisseaux non curés vont servir de zones refuge et permettre, après les travaux, la recolonisation des secteurs curés. Cette précaution est essentielle pour le maintien du patrimoine biologique.

En 2020, la Communauté de Communes a fait réaliser la 3ème tranche des travaux qui continueront en 2021. Cette année, 1430 mètres linéaires de canaux ont été curés. Une vigilance particulière a été menée pour la récupération des poissons présents dans les boues de curage. 54 anguilles et 14 carpes ont ainsi été remises à l'eau lors des travaux.



Réserve naturelle régionale du marais de Sougeal : la gestion

Vandalisée en 2020 !

Considérée comme l'une des trois principales zones humides de Bretagne pour la reproduction naturelle du Brochet, la Réserve naturelle régionale du marais de Sougeal est un site majeur pour la reproduction de l'espèce. Le marais est également reconnu pour sa capacité d'accueil des oiseaux d'eau en période hivernale et de migration prénuptiale. En tout, ce sont près de 60 espèces d'oiseaux qui fréquentent la réserve selon les saisons.

La gestion des niveaux d'eau sur le site est calée sur le cycle de reproduction du Brochet mais elle correspond également aux besoins des oiseaux d'eau sur les périodes d'hivernage et de migration prénuptiale. Une adaptation de la gestion sur un secteur du marais, permet même à certaines espèces de se reproduire. Cette gestion s'appuie sur des ouvrages (vannes) qui permettent l'évacuation et l'alimentation en eau sur le marais, selon les saisons. Par ailleurs, la gestion hydraulique et les périodes de vidange tiennent compte du pâturage. Cette activité contribue largement à maintenir et entretenir la diversité écologique. Le pâturage permet le maintien de milieux ouverts qui, en l'absence de cette pratique, tendraient vers une fermeture et une banalisation des milieux.

En avril, un individu a réussi à forcer l'accès au maniement des vannes de l'ouvrage principal contrôlant les niveaux d'eau sur le marais. Il les a abaissés de 30 cm, vidangeant précocement le marais de 3 semaines. Les prairies humides ont été impactées. Son action a remis en cause la reproduction du Brochet pour cette saison, ainsi que la reproduction de probables couples d'oiseaux d'eau implantés au moment où l'eau était encore à 45 cm de hauteur. Elle a impacté également la fin de la migration prénuptiale : départ d'anatidés en halte migratoire sur le marais (environ 400 piletts / 400 Souchets / 20 à 40 Sarcelles d'été...).

La vidange a donc eu lieu d'un seul tenant, au lieu d'être progressive du 15 avril au 1er mai. Cet acte constitue une atteinte à l'intégrité de la réserve naturelle et à sa gestion. La Communauté de Communes a donc décidé de porter plainte auprès des services de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) compétents en matière de police de l'environnement.

Les délits sont les suivants :

- Destruction de frayère ou zone de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole passible de 20 000 € d'amende (L432-3 du code de l'environnement)
- Destruction ou modification sans autorisation de l'état ou de l'aspect d'un territoire classé en Réserve naturelle, passible de 6 mois d'emprisonnement et de 9000 € d'amende (L332-25 du code de l'environnement)

Jean-Pierre Héry / photos A. Bellanger





Infos Sociales

AMICALE DES DONNEURS DE SANG PLEINE-FOUGERES

68 personnes sont venues donner leur sang à notre collecte du 19 octobre, elles en sont vivement remerciées au nom de tous les malades.

Sur nos 4 collectes de 2020, les donateurs sont venus avec RDV, pris par eux-mêmes sur le site don de sang rubrique « mon rendez-vous » à partir de 10 jours avant la date de la collecte. Les donateurs semblent satisfaits (moins d'attente). Si la pandémie est toujours active, nos 4 collectes de 2021 seront sur le même principe.

Une petite précision concernant les dons qui sont de 4 par an pour une femme et 6 pour un homme, il ne s'agit pas de l'année calendaire, mais de l'année glissante soit 365 jours révolus. Trois personnes n'ont pu donner pour ce motif.

Je voudrais également remercier l'équipe de bénévoles de l'amicale pour leur disponibilité et leur participation aux collectes dans ce contexte particulier et les fidèles au don qui encouragent et accompagnent des nouveaux donateurs.

Nous serons heureux de vous retrouver en 2021 en souhaitant vous voir toujours plus nombreux, les besoins étant toujours vitaux pour les malades ou accidentés. A l'occasion de cette nouvelle année 2021, les membres de l'amicale et moi-même vous adressons tous nos vœux pour vous et vos familles .

N'hésitez pas à contacter l'amicale si vous avez des questions Marcel Duchemin (06.62.42.54.36)



Aide à Domicile en Milieu Rural "A.D.M.R"

L'ADMR en première ligne

Malgré le confinement, les aides à domicile sont en première ligne pour intervenir auprès de 29 personnes dans la commune et ceci naturellement dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur : port du masque, utilisation de gel hydroalcoolique, nettoyage des surfaces de contact...

Chaque jour, elles se relaient pour assister des personnes âgées et/ou handicapées dans les gestes du quotidien : toilettes, aide aux repas, ménage, courses. L'ADMR peut aussi mettre en place une prestation de garde d'enfant à domicile et de transport à l'école.

En plus de ces services assurés 7 jours sur 7, l'association propose un portage de repas à domicile (à 9.80 € le menu) et a ainsi livré 852 repas dans la commune en 2019 !

Notez que l'intervention de l'ADMR auprès des personnes aidées peut être prise en charge par le conseil départemental, les caisses de retraites et les mutuelles et donne droit à un crédit d'impôt de 50 % sur les prestations d'aide à domicile.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le 02.99.48.66.51.



Le centre local d'information et de coordination (CLIC)

Près de chez vous, le centre local d'information et de coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap, adultes et enfants et leur entourage.

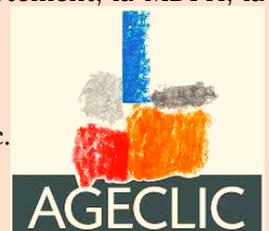
Le CLIC est une antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Sur votre territoire, le CLIC est porté par l'association « AGECLIC » et financé par le département, la MDPH, la communauté de communes de la Bretagne Romantique et la communauté de communes du Baie du Mont Saint-Michel.

Il propose un accueil gratuit, neutre, personnalisé et confidentiel. Pour tous renseignements, le CLIC propose des rendez-vous à Combourg, Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères et Tinténiac. Si vous souhaitez davantage d'informations concernant le CLIC, vous pouvez nous contacter :

AGECLIC Maison des Services - Rue de la Mairie - 35270 COMBOURG

Accueil du public sur rendez-vous du lundi au vendredi. tél: 02.23.16.45.45



Etat civil



Le 19 janvier 2020 à Fougères :
Thaïs CHAMBRON
 Fille de Elodie HAMEL et Maxime CHAMBRON
 18, La Guéranonnais

Le 26 mars 2020 à Fougères :
Lina CHAPPÉ
 Fille de Jennifer MONTAGNE et Matthieu CHAPPÉ
 11, Le Champ Gêrault

Le 13 juin 2020 à Rennes :
Arthur FETIVEAU
 Fils de Caroline ANDRÉ et Xavier FETIVEAU
 1, Le Bercemey

La Vie Communale

Naissances

Le 30 juin 2020 à Avranches :
Noah PANCOURT
 Fils de Elodie BRAULT et Adrien PANCOURT
 3, Le Vieil Atelier

Le 9 septembre 2020 à Saint-Malo :
Mathys THÉBAULT
 Fils de Céline SORRE et Jérémy THÉBAULT
 1, Impasse Saint Jean

Le 11 octobre 2020 à Saint-Malo :
Jean-Baptiste PICHOT
 Fils de Céline RONCIER-LEMÉE et Loïc PICHOT
 7, La Pillardais



Décès - inhumations

M. Michel LORIN, 68 ans, décédé le 25 février 2020 à SOUGEAL.
M. Roland GORÉ, 81 ans, décédé le 3 avril 2020 à PLEINE-FOUGERES.
M. Louis GUÉRIN, 85 ans, décédé le 7 avril 2020 à SAINT-GREGOIRE.
M. Joseph SORRE, 84 ans, décédé le 11 avril 2020 à COMBOURG.
Mme Augustine MASSIN, épouse BRAULT, 61 ans, décédée le 25 juin 2020 à RENNES.
Mme Geneviève DAVID, veuve GUILLARD, 76 ans, décédée le 10 juillet 2020 à DONVILLE LES BAINS.
Mme Germaine CHARTOIS, veuve GORE, 93 ans, décédée le 14 novembre 2020 à RENNES.



Urbanisme

Permis de construire



N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
20B0001	CHEVALLIER Félix Yann	40, La Selle	Construction d'un garage et d'une terrasse
20B0002	CHAMBRON Maxime et HAMEL Élodie	8, Le Ramponneau	Construction d'une maison d'habitation
20B0003	EMERAUDE Habitation	Rue de la Forge	Construction de 3 logements individuels
20B0004	GAEC DU BAS DE LA LANDE	Le Bas de La Lande	Extension du bâtiment vache + hangar à fourrage
20B0005	EARL LA TOUCHE RIOU	La Touche Riou	Construction d'une stabulation
20B0006	CHEVREL Laurent	3, La Fresnais	Réhabilitation d'une longère et création de 2 extensions

Déclarations préalables avant travaux

N°	Demandeur	Lieu	Nature des travaux
20B0001	MOREL Romuald	6 / 8 La Selle	Construction d'une piscine hors sol
20B0002	COUDRAY Madeleine	Le Ramponneau	Division d'une grande parcelle en vue de construire
20B0003	LIARD Jean-Philippe	15, rue de la Forge	Changement de deux fenêtres
20B0004	ANDRE Serge	34, La Selle	Pose d'une clôture en poteaux bois
20B0005	RIGAULT Alain	55, La Selle	Pose d'un carport
20B0006	BRU Charles	3, Impasse de la Vielle Rue	Pose de vélux
20B0007	DINARD Jocelyne	1, rue du Prieuré	Réfection bardage garage
20B0008	DARON Régine	5, La Hais	Changement de menuiseries
20B0009	HERBERT Thierry	1, La Patinière	Construction d'un hangar
20B0010	GUERIN Renée	2, Lozerais	Changement de menuiseries
20B0011	BELLET Frédéric	1, La Pillardais	Changement de menuiseries et ouvertures
20B0012	GUILLARD Bertrand	2, La Guillourie	Pose d'un carport
20B0013	MASSON Nicolas	3, rue de Martinville	Pose d'une clôture bois
20B0014	ROBERTS Nigel	Le Poirier	Pose d'une lucarne
20B0015	PERIAUX Alfred	8, rue du Menhir	Changement de menuiseries
20B0016	CHAPDELAINE Rémi	39, La Selle	Pose d'une clôture en limite de voie communale
20B0017	FELLMANN Nicolas et Anaïs	9, La Guéranonnais	Ouverture d'une porte et changement de menuiseries





La Vie Communale

Projet de réaménagement entre le cœur du bourg et les lotissements – Contrat d'objectifs

La municipalité s'efforce de redresser la courbe démographique de la commune en accueillant de nouveaux habitants par la viabilisation d'un nouveau lotissement et la création de 3 logements neufs en centre-bourg à la place d'un immeuble vacant et vétuste aujourd'hui démoli.

Après la construction d'une nouvelle salle polyvalente, à laquelle ont été jointes une cantine scolaire et une bibliothèque, elle a également réhabilité la boulangerie pour renforcer le caractère attractif de la commune et de son bourg tout en développant un véritable service de proximité. Ainsi, suite à tous ces projets et réalisations, compte-tenu des pratiques et des besoins, devant les problématiques de circulation, de stationnement, de mobilité en général et à la faveur d'une maîtrise foncière maximale sur site, l'équipe municipale (actuelle) est désireuse de repenser l'aménagement de la place centrale (zone des parkings) ainsi que des rues adjacentes.

Au-delà d'une zone de stationnement et de transit, il est également envisagé d'en faire un lieu de vie en cœur de bourg. Nous venons de procéder au recrutement d'un cabinet d'études doté d'une équipe pluridisciplinaire avec des compétences d'architecture et d'urbanisme, d'aménagement paysager et de VRD (Voirie et Réseaux Divers).

Entre autres, les objectifs principaux recherchés sont :

- Améliorer les conditions d'accès pour les cars scolaires, garantir la sécurité des enfants et la possibilité de les abriter, aménager une véritable gare routière scolaire (point de ramassage unique pour tout le bourg).
- Faciliter et sécuriser les déplacements en général (voies douces, trottoirs, passages piétons).
- Repenser le stationnement en général et résoudre celui lié à la boulangerie. En sécuriser l'accès piétons.
- Aménager une aire de jeux et un espace dédié aux manifestations associatives de plein air.
- Réaménager la rue de la Forge (trottoirs, caniveaux, éclairage et le carrefour avec la rue des Reposoirs).
- Si possible, faire ralentir la circulation des véhicules dans le bourg et à ses entrées. Et enfin remettre sur la table la réflexion sur un sens unique de circulation à l'intérieur du centre-bourg.

D'une manière générale faire de cette zone un trait d'union entre les lotissements et le centre-bourg historique (place de l'Eglise) par un aménagement paysager cohérent et attrayant.

De toute évidence, ce projet multiple sera le projet phare de l'actuelle mandature. Il n'est pas trop tôt de s'y atteler pour une réalisation effective avant l'achèvement du mandat. S'agissant du financement de l'étude qui, elle, devrait être subventionnée dans des proportions aujourd'hui inconnues pourra nous donner des éléments d'appréciation du caractère plus ou moins éligible des différents travaux à des financements publics. À ce stade nous savons que seuls les aménagements urbains à caractère sécuritaire au regard de la prévention routière et par le biais des amendes de police, sont éligibles, sous réserve.

Des réunions publiques de présentation du projet destinées à recueillir vos avis et remarques pourront être programmées en temps utile et prendre ainsi le pouls de la population sur les différents aspects du projet.

Rémi Chapdelaine





La Vie Communale

Le Lotissement

Lors du conseil municipal en date du 5 mars 2020, il a été acté l'achèvement de la 1ère tranche de travaux de viabilisation du futur lotissement.

Le prix devait être suffisamment attractif pour attirer, le plus rapidement possible, de nouveaux habitants.

En octobre, a débuté la commercialisation des 7 terrains viabilisés du **Lotissement de la Chenevière**.

Trois panneaux ont été posés à cet effet aux entrées du bourg, route d'Antrain, route de la Fontenelle et face au parking de l'église.

Ces terrains sont libres de constructeurs et proposés **au prix de 25 € TTC/m²**, voté par la municipalité afin de promouvoir l'arrivée de nouvelles familles dans notre village.

Réservations et informations disponibles en Mairie

Amyra Duret

Lotissement de la Chenevière
*Une vue imprenable
au cœur du bourg*

Ville de SOUGEAL

**Votre terrain à partir
de 8 450 € TTC**
7 Lots viabilisés
de 338 m² à 697 m²
Soit 25 €/m² TTC

RENSEIGNEMENTS
02 99 48 61 93
www.mairie-sougeal.fr



Maison Guy

Vous êtes nombreux à poser la question devant l'immobilisme du projet de construction de 3 logements neufs rue de la Forge. Mais, oui ! le projet est bel et bien arrêté.

Le bailleur social, Emeraude Habitation, a dû organiser plusieurs consultations d'entreprises concernant particulièrement le lot Gros Œuvre (maçonnerie).

En effet, ce lot est pour l'instant encore resté infructueux étant donné que les entreprises les moins disantes dépassent toutes le prévisionnel budgétaire affecté à ce lot lors de l'étude économique.

Dans ces circonstances, l'équilibre budgétaire de l'opération n'étant plus assuré en l'état, un supplément d'étude technique sera sans doute nécessaire pour que soit revu à la baisse le prix de revient.

Cela concerne notamment les dalles des différents planchers béton et le surcoût occasionné par la conservation partielle de la façade de l'immeuble d'origine.

Pour assurer une bonne insertion paysagère du projet, il est indispensable de conserver en partie cette façade, assurant ainsi une transition douce entre le bâti local traditionnel et la construction neuve prévue dans le prolongement.

Des solutions seront certainement trouvées à terme mais ce contre-temps perturbe, pour l'instant, l'avancement des opérations.

Affaire à suivre....

Rémi Chapdelaine





La Vie Communale

La bibliothèque

L'ouverture tant attendue de la bibliothèque est à nouveau reportée. La crise sanitaire empêchant l'accès à celle-ci, la phase d'informatisation a été considérablement ralentie.

Notre équipe de bénévoles étant entièrement composée de personnes en activité professionnelle, nous faisons au mieux avec les disponibilités de chacun pour permettre l'ouverture de la bibliothèque dans les meilleures conditions. Si vous souhaitez participer à ce beau projet culturel en tant que bénévole, nous vous remercions par avance de vous manifester auprès du secrétariat de la mairie.



La chaufferie bois

Le broyage et stockage du bois a été réalisé par l'entreprise Mivois environnement de Betton au mois de juillet. Ce stockage réalisé permet 2 années de chauffage, 2020 /2021.



Autobiographie

Maire honoraire de Sougeal, M. Chapdelaine Julien a publié un livre « **Qu'as-tu fait de ta vie Julien** ». Aujourd'hui, résidant à l'EHPAD de Pontorson, il a proposé une journée dédicace de son ouvrage le samedi 3 octobre 2020, à son ancien domicile à Sougeal. Cette journée lui aura permis retrouver une soixantaine de personnes, des membres de sa famille, des amis et des personnes qu'il n'avait pas revu depuis de nombreuses années. M. Chapdelaine est bien connu, puisse qu'il a été maire de la commune pendant 40 ans de 1955 à 1995.



Plantation

Suite au broyage du bois au croisé des landes, la commune a décidé de mettre en place une action de reboisement par l'acquisition et plantations de 800 plants de "douglas" fournis par la Sarl LARDEUX de la Guerche de Bretagne pour un montant de 1 540 € HT.



Le CLAS

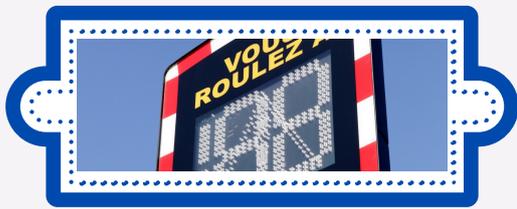
Le CLAS a repris le 15 septembre suite à son arrêt momentané le jeudi 12 mars dû à l'épidémie. Cette dernière nous avait alors privé de notre spectacle de fin d'année que les enfants avaient commencé à préparer tels que les textes et dialogues et l'apprentissage de leurs rôles sur les différentes scènes qu'ils avaient. En septembre, nous avons dû réduire les effectifs des intervenants (absence des bénévoles), la municipalité ayant préférée attendre que la situation sanitaire s'améliore dans notre département.

C'est après les vacances de la Toussaint et avec le renforcement du protocole sanitaire que nous avons dû travailler sur une nouvelle organisation du CLAS. Les bénévoles ont dû attendre une nouvelle fois une amélioration de l'état actuel de la France. Quant aux enfants nous avons dû scinder notre groupe initial de 10 enfants en 2 sous-groupes pour ne faire plus qu'une séance par enfant et par semaine les mardis ou jeudis.

Durant l'heure, les enfants ont 30 minutes d'aide aux devoirs et 30 minutes d'activités. Nous avons repris les loisirs créatifs tant attendus par les enfants, avec pour grands thèmes Halloween et Noël mais aussi des activités telles que de la pâte fimo, de la peinture et des jeux de sociétés aux plus grands plaisir des enfants tout en respectant le protocole sanitaire (masques, distanciations, matériels individuels dans des boîtes nominatives).



Pour ce qui est du spectacle de fin d'année, nous attendons de voir si la situation s'améliore, dans le cas contraire, il nous restera encore six mois pour réfléchir avec les enfants à une alternative. D'ici là, nous croisons tous les doigts.



La Vie Communale

Radar pédagogique

Mise en place d'un radar pédagogique sur trois axes principaux de la commune, route de Pontorson, route d'Antrain et route de la Fontenelle.

Ce radar affiche la vitesse des véhicules qui entrent et enregistre la vitesse des véhicules qui sortent, sans l'afficher. Ce dispositif vise à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement.

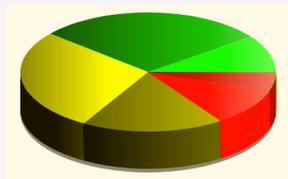
Le radar pédagogique affiche la vitesse en vert si l'usager est en deçà de la limite et en rouge au-delà.

Ce radar est positionné pour une durée d'un mois sur chaque route d'accès au centre bourg. Les données sont recueillies pour les statistiques, l'objectif est d'assurer la sécurité piétonne et routière dans le bourg et à l'école, avant d'avoir recours à d'autres moyens de sécurisation, si cela s'avérait nécessaire.

Pour information les données recueillies sur les trois axes sont :

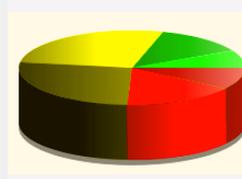
Début d'exploitation : 2 juillet 2020 - Fin d'exploitation : 9 novembre 2020

Véhicules entrants route de Pontorson



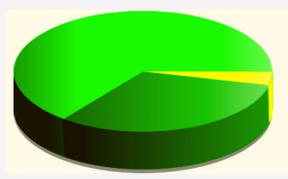
<= 30 Km/h	: 1 393 - (10.05 %)
31 - 40 Km/h	: 4 003 - (28.87 %)
41 - 50 Km/h	: 3 845 - (27.73 %)
51 - 60 Km/h	: 2 492 - (17.97 %)
61 - 70 Km/h	: 1 416 - (10.21 %)
71 - 80 Km/h (et +)	: 718 - (5.18 %)

Véhicules sortants



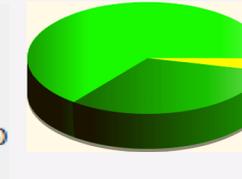
<= 30 Km/h	: 979 - (7.63 %)
31 - 40 Km/h	: 1 668 - (13.00 %)
41 - 50 Km/h	: 3 460 - (26.97 %)
51 - 60 Km/h	: 3 434 - (26.77 %)
61 - 70 Km/h	: 2 080 - (16.21 %)
71 - 80 Km/h (et +)	: 1 207 - (9.41 %)

Véhicules entrants route d'Antrain



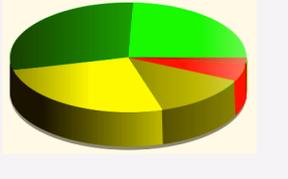
<= 50 Km/h	: 7 491 - (64.52 %)
51 - 70 Km/h	: 3 692 - (31.80 %)
71 - 90 Km/h	: 416 - (3.58 %)
91 - 110 Km/h (et +)	: 11 - (0.09 %)

Véhicules sortants



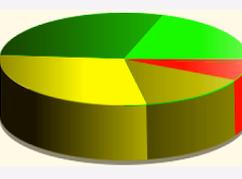
<= 50 Km/h	: 5 814 - (50.72 %)
51 - 70 Km/h	: 5 090 - (44.41 %)
71 - 90 Km/h	: 544 - (4.75 %)
91 - 110 Km/h (et +)	: 14 - (0.12 %)

Véhicules entrants route de la Fontenelle



<= 30 Km/h	: 1 145 - (24.29 %)
31 - 40 Km/h	: 1 390 - (29.49 %)
41 - 50 Km/h	: 1 222 - (25.92 %)
51 - 60 Km/h	: 626 - (13.28 %)
61 - 70 Km/h	: 245 - (5.20 %)
71 - 80 Km/h (et +)	: 86 - (1.82 %)

Véhicules sortants



<= 30 Km/h	: 861 - (19.94 %)
31 - 40 Km/h	: 1 243 - (28.79 %)
41 - 50 Km/h	: 1 261 - (29.20 %)
51 - 60 Km/h	: 624 - (14.45 %)
61 - 70 Km/h	: 265 - (6.14 %)
71 - 80 Km/h (et +)	: 64 - (1.48 %)

Route de Pontorson

Vitesse moyenne :

Sens entrant (46.30 Km/h)

Sens sortant (49.74 Km/h)

Vitesse maximum :

Sens entrant (102.00 Km/h)

Sens sortant (126,00 Km/h)

Nombre de véhicules enregistrés :

Véhicules entrants 11610

Véhicules sortants 11462

Route d'Antrain

Vitesse moyenne :

Sens entrant (46.03 Km/h)

Sens sortant (51.59 Km/h)

Vitesse maximum :

Sens entrant (114.00 Km/h)

Sens sortant (129.00 Km/h)

Nombre de véhicules enregistrés :

Véhicules entrants 13867

Véhicules sortants 12828

Route de la Fontenelle

Vitesse moyenne :

Sens entrant (39.84 Km/h)

Sens sortant (41.36 Km/h)

Vitesse maximum :

Sens entrant (96.00 Km/h)

Sens sortant (115.00 Km/h)

Nombre de véhicules enregistrés :

Véhicules entrants 4714

Véhicules sortants 4318

PROGRAMME VOIRIE 2020

Réalisation des travaux de voirie pour l'année 2020 par l'entreprise ENTRAM' située à VAL COUESON, à savoir la pose d'un bicouche ou tricouche sur une distance équivalente à environ 1 238 m², se décomposant ainsi :

La Gaudais : 228 m²

La Passetais : 308 m²

Le Bercemy : 585 m²

La Guillourie : 117 m²

Du point-à-temps a été également réalisé sur la chaussée, ponctuellement, là où des dégradations comme des nids de poule ont été constatées.



Eric Hamel



La Vie Communale

LA CROIX ALAIN

La Croix Alain a retrouvé son emplacement au carrefour de la départementale n°83 et de la route de Vilormel en bas de la côte de Sougeal. Il n'avait échappé à personne que cette croix magnifique avait quelque temps disparu. En 2019, elle a été victime d'un sinistre, heurtée par un engin agricole depuis la parcelle bordante, couchée et réduite en morceaux lors de sa chute. Elle a été entièrement restaurée à l'identique par l'entreprise Maen Glad de La Fontenelle et replacée avec le concours et les moyens des agents municipaux.

Elle a ainsi conservé toute son authenticité.

Cette croix plusieurs fois séculaire appartient au patrimoine religieux communal.

Le coût de sa remise en état qui s'élève à 2 035 € TTC a été entièrement pris en charge par l'assurance de l'exploitant sans aucun reste à charge pour la commune.



LA SAISON DE PACAGE 2020

Fermée depuis le 20 novembre dernier, le pacage 2020 avait débuté le 23 avril par l'ouverture partielle du marais de Lanrigan jusqu'au sillon d'Alisson pour se poursuivre jusqu'au marais de Lozerais quinze jours plus tard. La zone dite « sous la Musse » n'étant accessible qu'autour du 25 juin. C'est ce calendrier par étape qui associé à des clôtures provisoires permet une ouverture précoce et l'opportunité pour les animaux de consommer une herbe jeune, au bon stade, en excluant temporairement les zones du marais insuffisamment ressuyées. Les effectifs inscrits, par espèce, sont d'environ 325 bovins, 70 équidés, en léger recul côté bovins, comparables globalement à ceux des années précédentes. Le produit escompté avoisine 19 200 € pour un chargement extensif maîtrisé, en deçà des seuils maxima autorisés dans le cadre de la MAEC. Nous n'avons pour l'instant aucune nouvelle du versement des primes du même nom pour les années 2019 et 2020.

De plus, les bruits concernant l'enveloppe budgétaire dédiée à ces mesures ne sont pas bons et l'avenir est incertain. En l'état, aucune quote-part ne peut être reversée aux éleveurs pour ces deux années.

Un projet est en cours de gestation qui permettra, demain, d'assurer un abreuvement des animaux par puisage dans les nappes en quantité suffisante et dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Ce projet est indispensable dans la perspective d'une condamnation totale des abreuvoirs sur le Couesnon et pour réduire au maximum l'abreuvement direct dans les canaux.

Par ailleurs, la réfection des derniers ponts concernés sera poursuivie dès l'an prochain. La sécurité des utilisateurs au niveau de la contention des animaux dans les différents pièges a été renforcée par quelques aménagements récents dont la nécessité était absolue.

Le piégeage des ragondins

a repris dès la sortie des animaux du marais. Leur présence est toujours importante, autant que les dégâts qu'ils causent, en plus du risque sanitaire qu'ils génèrent.



Merci encore aux piégeurs pour leur dévouement.

Rémi Chapdelaine

NOUVEAUX SERVICES

Eric RICHARD
Réparations Automobiles Toutes Marques



Sur rendez-vous au :
06.79.43.97.23

10 Rue du Prieturé
35610 SOUGEAL
eric35610@gmail.com

Réparation et entretien des véhicules toutes marques et des utilitaires de moins de 3.5 tonnes.

Prise de RDV par téléphone au **06.79.43.97.23** avec possibilité de venir chercher le véhicule chez les clients.



Multiservices
Entretien de jardin, travaux de bricolage
Règlement par CESU
SOUGEAL et ses environs

Cédric DURET
Multiservices
06 48 00 55 98

Un nouveau **MULTISERVICES** à Sougeal !
Cédric Duret est à votre disposition pour la réalisation de vos travaux

d'entretien de jardins, taille de haies et bricolage.
Tél : 06.48.00.55.98



L'ÉCOLE

L'école privée primaire de Sougéal compte 29 élèves : 3 PS, 4 MS, 2 GS, 4 CP, 4 CE1, 3 CE2, 3 CM1 et 6 CM2.

Tout au long de la journée, les enfants sont alternativement sous la responsabilité de la municipalité et des enseignantes. Les temps de garderie du matin et du soir, ainsi que le temps méridien sont assurés par Mme Valérie Beaupère, agent municipal.

La situation sanitaire actuelle nous oblige à une désinfection des locaux quotidienne. Mais, grâce à l'effort et à la participation de tous les membres de l'équipe éducative, nous réussissons à offrir un cadre sécurisé aux enfants.

Depuis la rentrée de la Toussaint, tous les enfants, à partir de 6 ans, portent le masque.

On peut d'ailleurs saluer leur courage et leur sérieux.

Le contexte sanitaire actuel est très contraignant pour l'école de Sougéal, mais elle a trouvé des moyens de s'évader malgré tout, et de proposer des projets enthousiasmants à ses élèves.

Les enfants de maternelle/CP ont travaillé autour des émotions : peur, tristesse, joie mais aussi colère. Ils peuvent ainsi mieux se connaître, et apprendre à mieux appréhender les réactions de l'autre. Ils sont allés dans le sous bois, à deux pas de l'école, observer la nature en automne et ramasser des châtaignes. Ils réalisent un herbier avec toutes les différentes feuilles collectées. Ils commencent maintenant un grand voyage autour du monde avec leur héros, "Petit Loup". Ils prennent l'avion à Paris puis parcourent tour à tour les 6 continents. Ils vont faire connaissance avec les animaux, les différents monuments et habitats de ces lieux souvent inconnus.

C'est un moyen de prendre conscience que l'on peut découvrir de nouveaux horizons à travers les livres, la musique tout en restant chez soi.

Cette année, la classe de CE1-CE2-CM1-CM2 suit la célèbre course du Vendée Globe, l'occasion d'aborder des notions du programme en géographie et en sciences mais aussi d'enrichir et d'acquérir un vocabulaire spécifique. Ils encouragent la skipper Samantha Davies dont la mission est de récolter des dons pour sauver des enfants atteints de maladies cardiaques. Grâce à cette opération, les élèves apprennent ce qu'est la solidarité et ce qu'elle peut apporter à ceux qui en ont le plus besoin tout en suivant avec intérêt une aventure riche en découvertes. Quotidiennement, ils prennent des nouvelles des marins et tâchent d'expliquer leurs péripéties. Ils organiseront, eux aussi, une course

solidaire à leur échelle au profit de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque pour laquelle se bat leur skipper préférée.

Pendant toute la première période, ils ont appris à se repérer dans l'espace et à lire des cartes grâce aux nombreuses courses d'orientation organisées au sein de l'école. Ils ont également appris à coder leurs déplacements eux-mêmes et ont pu proposer à leurs camarades leurs propres directives.

Comme l'année dernière, les CE/CM participent à la Magic Cup. L'idée c'est de récolter un maximum de points grâce à son travail, sa motivation, son comportement et de faire gagner son équipe. La coupe est remise en jeu à chaque période. Pour cette première période, ce sont les Gobelins qui l'ont remportée. Bravo à Gwenaëlle, Florian, Noah et Marie !

Tous les élèves, dès la grande section, poursuivent également le projet musique qui avait été grandement perturbé par la Covid. Les percussions sont à l'honneur tous les mardis. Camille leur ouvre les portes des instruments et des chants traditionnels brésiliens. Les surdos, congas, cloches Agogo, tambourins, cuicas, bongos et tumbas se mêlent aux rythmes de samba et de mambo. Ils ont même appris une chanson en portugais ! Ils sont prêts pour le carnaval de Rio !

Comme chaque année, ils débiteront les séances cinéma en janvier avec l'équipe d'Alexandre LELOUP, créateur et animateur de l'association Ciné-jeunes de Fougères. Ciné-Jeunes est un dispositif d'éducation à l'image centré sur le cinéma. Ciné-Jeunes propose 4 films par an, suivis par une animation en classe, assurée par un intervenant. Pendant ce second temps, le film devient l'objet d'une réflexion. À travers des jeux, des arrêts sur images ou des mises en situation, les élèves revisitent le film qui s'enrichit de sens supplémentaires. En sollicitant le regard et l'écoute des jeunes par des activités ludiques, le rapport au film devient de moins en moins passif. Un véritable travail d'observation, de déduction et d'interprétation est effectué via ces stimulations. Pour la saison 2020-2021, Ciné-Jeunes revient EN PLEINE FORME. Succédant à une année si particulière, durant laquelle un virus s'est mis sur notre chemin, le nouveau thème s'articule autour de la vitalité des personnages et du foisonnement des formes cinématographiques.



La Vie Associative



AMICALE DES RETRAITES

Une année 2020 particulièrement difficile puisque, en mars nous avons dû arrêter nos réunions, avec la Covid 19, puis le confinement. En septembre une réunion de bureau a eu lieu,

où nous avons décidé d'apporter des paupiettes cuisinées à chaque adhérent.

Nous espérons nous retrouver en 2021 en attendant prenez soin de vous.

Bonnes fêtes de fin d'année

La présidente, Yvette BRAULT

Une pensée pour M. Joseph SORRE, adhérent décédé pendant le confinement, ainsi qu'à sa famille.

**Galette des Rois le jeudi
9 janvier 2020**



ACCA SOUGEAL

Bonjour à toutes et à tous.

Notre saison est perturbée par la conjoncture avec la Covid 19. En effet, nous n'étions plus autorisés à chasser qu'en battue (régulation des chevreuils et des sangliers) en respectant les nouvelles consignes sanitaires. La chasse devant soi est à nouveau possible depuis le 28 novembre, à raison de 3 heures par demi journée de chasse. Les membres du comité de l'ACCA de Sougeal ont décidé de maintenir le repas chevreuil le 20 mars 2021 à l'espace Solo Gallo, en salle ou à emporter.

LES MAQUETTES DE LA BAIE

L'année 2020 s'achève mais sans aucun regret. Que dire de l'association cette année et bien pas grand-chose car dès le début de l'année tout a été mis à l'arrêt : aucune exposition et aucun concours. Nous travaillons sur le futur festival 2021 en espérant qu'il aura lieu car nous avons prévu de redescendre dans le bourg pour dynamiser un peu le centre de notre village le temps d'un weekend .

Tout est mis en œuvre pour vous faire découvrir beaucoup de nouveauté et nous allons profiter de l'espace Solo Gallo pour vous présenter en exclusivité des clubs de maquettes qui ne sont jamais venus, ainsi qu'un réseau ferroviaire.

Maintenant reste à croiser les doigts pour que la situation se débloque et que chacun d'entre nous retrouve la liberté mais surtout garde la santé.



C'est pour cette raison que je vous adresse, ainsi que mon équipe, tous nos vœux pour l'année 2021.

Roland Guérin



Passez de bonne fêtes et prenez soins de vous.

Les membres du bureau

La Vie Associative



FÊTE DE L'OIE 2020

Aura lieu ou n'aura pas lieu ?

La question était posée tous les jours au cours du mois de juin dernier.

La Covid étant alors toujours d'actualité, ce n'était pas facile de répondre (peut-être bien que oui ! peut-être bien que non) !

S'il ne s'était agi que des seules festivités, il aurait été facile d'annuler tout simplement et l'affaire était close. Mais, les petits oisons commandés auprès de l'éleveur au tout début de l'année étaient devenus grands ... ! Et donc, le producteur se retrouvait avec des centaines d'oies engraisées qu'il fallait trouver le moyen d'écouler.

Le comité organisateur s'est réuni et a décidé de prendre des réservations pour un certain nombre d'oies qui seraient retirées en « drive », cuites au four à pain comme d'habitude. A la fois dans un souci de simplification et de commodité le terrain des sports avait été retenu pour cette opération et permettait ainsi, par beau temps, un pique-nique sur place que certains amateurs ont adopté.



Malgré les limites bien compréhensibles de cette opération en terme de produit, chacun a pu y trouver son compte :

l'éleveur bien-sûr et les consommateurs éclairés qui ont pu, à leur guise, savourer chez eux ou sur place un met de grande qualité. N'oublions pas les deux clochers organisateurs, Sougeal et Vieux Viel ni l'école entre lesquels les modestes bénéfices obtenus ont été partagés en trois parties égales comme d'habitude.

Nous voulons absolument remercier tous les bénévoles qui, aux fours comme à la distribution ou la buvette ont été une fois de plus mis à contribution et ont démontré leur savoir-faire.

S'agissant de l'édition 2021, il est trop tôt pour en parler, l'avenir encore incertain guidera le moment venu le comité dans sa prise de décision.

À l'heure où j'écris ces lignes, nous sommes tous confinés. Aussi, je vous souhaite bon courage, prenons bien soin de nous, soyons prudents afin d'espérer fêter Noël en famille. Au nom du comité, je vous remercie encore et vous souhaite le meilleur en cette fin d'année.

Jean Chapdelaine

USS

Bonjour à toutes et à tous,
C'est avec beaucoup de regret que nous avons dû interrompre nos activités qui nous l'espérons pourrons reprendre au mois de janvier. L'année avait bien commencé avec le retour des sportives et sportifs malgré les circonstances sanitaires.

Nous remercions les adhérents pour leur compréhension et Mr le Maire, les adjoints et le conseil municipal pour leur soutien. Nous réfléchissons activement à une compensation pour

les cours qui n'ont pas pu avoir lieu.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et prenez bien soin de vous ! A l'année prochaine.



L'équipe USS

APEL

Le président remercie toutes les personnes qui ont su se mobiliser à l'occasion de cette période si particulière. En effet, nombreux ont été ceux qui ont témoigné de leur solidarité envers l'école de Sougeal.

L'équipe de l'APEL

OGEC

L'association remercie le comité de la fête de l'oie pour son don financier. En cette période trouble, afin de pallier aux difficultés financières dues à la pandémie de la Covid-19, les enseignantes ont proposé une vente de chocolats de Noël. De nombreuses familles ont généreusement participé, et elles les remercient sincèrement.

Elles renouvelleront ces actions au cours de l'année scolaire afin de pouvoir continuer à accueillir leurs élèves dans de bonnes conditions, autant matérielles que pédagogiques.

Bon Noël à tous et à toutes.

L'équipe de l'OGEC



SOLIDARITE-ENTRAIDE PLEINE-FOUGERES

Cette association créée il y a plus de 30 ans, apporte des aides (alimentaires ou autres) à la demande des services sociaux ou des mairies. Son fonctionnement est possible grâce : aux subventions des communes que nous remercions, à une journée arrachage navets lorsque cela est possible, à la vente de cartes de membres au prix de 5 euros. Nous ne prenons plus de vêtements pour le vestiaire, mais avons toujours besoin d'articles ménagers. Merci de toute aide que vous pourrez apporter. Meilleurs vœux à toutes et tous, vœux qui en ces temps de pandémie prend tout son sens et une importance bien particulière.

La responsable Marie-Thérèse Duchemin



La Vie Associative

EFAS

On Wednesday, September 23 members of the Board of EFAS, as well as invitees from the Mairie gathered to bid farewell to John and Carla Nash.

Two gifts were presented by the President on behalf of the Association, a lovely stained glass mirror created by Karen Marsh and an original watercolor painting by Brian Rodgers, both depicting scenes reminiscent of the marais. Additionally, Jean-Yves Lefrancois prepared a video which included numerous pictures of John and Carla at various events over the many years they resided in Sougeal and participated and contributed to both the community and the Association.



Les membres du bureau de l'EFAS ainsi que des représentants de la Mairie se sont réunis, le mercredi 23 septembre, pour dire au revoir à John et Carla Nash.

Le président leur a remis, au nom de l'association, deux cadeaux ayant pour sujet le marais : un miroir en verre teinté, jolie création de Karen Marsh et une aquarelle, un original de Brian Rodgers. Jean-Yves Lefrançois avait préparé une vidéo regroupant un grand nombre de photos de John et Carla, prises au cours des nombreuses années où ils ont habité à Sougeal, témoignage de leur participation et contribution à de nombreux événements au sein de notre communauté et de notre association.



Malheureusement, la soirée qui devait rassembler l'ensemble des membres de l'EFAS a été annulée à cause des restrictions liées à la Covid-19. Un livre d'or a été ouvert à la Mairie pour offrir pendant plusieurs jours l'occasion aux membres et aux amis de partager souvenirs et messages. Nous souhaitons à John et Carla des jours heureux dans leur nouvelle vie en Grande-Bretagne. Nous attendons des jours meilleurs pour reprendre nos activités. Mais en ce moment, ce qui compte le plus, c'est de respecter les consignes sanitaires.

Toute l'équipe vous souhaite, malgré tout, de passer d'agréables fêtes de fin année.

Unfortunately, due to the Corona-19 restrictions, the soiree originally planned, which would have included all members of EFAS, was cancelled, but a Guest Book was available in the Mairie for several days giving members and friends an opportunity to share memories and sentiments. We all wish John and Carla the best in their new life in the UK.

We await better days to resume our activities, but what matters most is to respect the rules, for ourselves as well as others.

We wish everyone, in spite of everything, an enjoyable holiday season.

**The President
BRIAN RODGERS**



**Le Président
BRIAN RODGERS**



Association MiFaSol O Gallo

Seriez-vous plutôt orchestre somptueux ou solo de guitare, rock'n'roll ou tendre mélodie ?

Le pouvoir de la musique saura vous toucher, quel que soit votre sensibilité. Depuis le début de l'année, le contexte nous amène à constater qu'il y a un bémol ! (bémol : signe placé devant une note indiquant à l'exécutant de baisser le son). Aussi, conscients des risques que pourraient présenter un rassemblement humain fin juin, nous n'avons pas pu mettre en œuvre ce chaleureux festival en 2020. Bien que le chant, la danse et la musique peuvent guérir de nombreux maux, tous nos espoirs se tournent donc vers les scientifiques afin qu'ils puissent nous libérer de cette emprise sanitaire et ainsi retrouver les liens qui fondent notre société.

Sans aucune certitude mais dans l'espoir de vivre des jours meilleurs en 2021 nous prenons date concernant notre animation Festi'zik le Samedi 26 Juin ainsi que le samedi 16 Octobre pour la réalisation d'un loto en salle polyvalente de Pontorson. Nous profitons de cet article afin de renouveler notre souhait d'élargir le cercle des membres de notre bureau, n'hésitez pas à nous contacter. Le meilleur qu'on puisse souhaiter pour cette période de fin d'année est que nous restions tous en bonne santé et dans la mesure où on nous le permettrait, retrouver les personnes les plus proches.

Jean-Claude Garnier



**Lorsque le public est là ...
C'est l'accord parfait
entre les musiciens !!**

**Quelques
représentants des
bénévoles de 2019**



La Vie Associative

UNC



Commémoration du 11 Novembre 2020

Ce 11 novembre 2020 a été particulier. En raison des consignes sanitaires cette cérémonie, réduite à dix personnes : Monsieur le Maire, le 2ème adjoint, les 4 porte-drapeaux, les 2 porteurs de gerbes, le trésorier et le Président de l'UNC, s'est déroulée en comité restreint.

Nous avons rendu hommage aux soldats morts pour la France durant ces quatre années de guerre, sans oublier les nombreux militaires blessés durant ce conflit, ainsi que tous les morts et blessés civils, dont aujourd'hui bien peu sont encore vivants.

C'est pourquoi la cérémonie du 11 novembre participe de notre devoir de mémoire et associe toutes les victimes de tous les conflits.

Nous avons à cette occasion remis les diplômes et les insignes de porte-drapeau à Pierre Frémont (pour 26 années) et à Henri Guillotin (pour 16 années).

N'oublions pas ceux qui souffrent de cette pandémie et remercions l'ensemble des personnels soignants pour leur dévouement.

Malheureusement, il n'était pas possible d'organiser le rituel repas des adhérents, vous voudrez bien nous en excuser.

À tous nos adhérents, nous espérons vous revoir le plus rapidement possible.

Assemblée générale en Février 2021 (date à confirmer)

Le président, Michel Leroy



H. GUILLOTIN



P. FRÉMONT

Calendrier des fêtes et manifestations 2021

2021	ASSOCIATIONS	MANIFESTATIONS	LIEU
Jeudi 14 janvier	Amicale des retraités	Galette des Rois	Espace Solo Gallo
Samedi 6 février	UNC	Assemblée générale	Espace Solo Gallo
Dimanche 21 février	Amicale des retraités	Repas	Espace Solo Gallo
Samedi 20 mars	ACCA	Repas chevreuil	Espace Solo Gallo
Dimanche 10 avril	UNC	Repas	Espace Solo Gallo
Samedi 8 mai	UNC	Commémoration 8 mai	Espace Solo Gallo
Dimanche 13 juin	UNC	Vide grenier	Stade
Samedi 19 et Dimanche 20 juin	Les Maquettes de la Baie	Exposition	Espace Solo Gallo + centre bourg
Vendredi 25 juin	École	Portes ouvertes	École
Samedi 26 juin	MiFaSol O Gallo	Fête de la musique	Stade
Dimanche 25 juillet	Fête de l'Oie	Fête de l'Oie	Marais de Sougeal
Samedi 7 et Dimanche 8 août	ACCA	Ball-trap	A déterminer
Dimanche 12 septembre	UNC	Repas	Espace Solo Gallo
Mardi 14 septembre	Amicales des retraités	Gai Savoir	Espace Solo Gallo
Samedi 2 octobre	APEL	Repas	Espace Solo Gallo
Jeudi 11 novembre	UNC	Armistice	Espace Solo Gallo
Samedi 4 décembre	Amicale des retraités	Repas aînés	Espace Solo Gallo
Vendredi 10 décembre	APEL	Arbre de Noël	Espace Solo Gallo

L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE

**UN JOYEUX NOËL
ET NOS MEILLEURS
VOEUX POUR CETTE
NOUVELLE ANNÉE 2021!**

